



## **Note aux internes Contrat de stage en officine**

Il est porté à la connaissance des tous les étudiants de la 6ème Année et les étudiants en équivalence, que le **contrat de stage en officine** doit être signé au niveau du conseil de l'Ordre des pharmaciens au moins **10 jours avant le début de stage.**

La Directrice des Stages



Pr. Emna ZRIBI